

**DECLARATION DE L'UNION AFRICAINE PROCLAMANT UNE DECENNIE POUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE
Doc. Ass/AU/3(I) Add. 1**

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Union africaine, réunis à Durban (Afrique du Sud), du 9 au 10 juillet 2002 ;

RECONNAISSANT l'importance primordiale du renforcement des capacités pour nos pays, ayant pris et continuant de prendre des mesures pour en faire une priorité explicite et intersectorielle de nos politiques, stratégies et programmes de développement;

CONSCIENTS des efforts déployés par la communauté internationale pour susciter le renforcement et/ou la consolidation des capacités de divers secteurs en Afrique;

GARDANT A L'ESPRIT les buts et les principes énoncés dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine du 25 mai 1963, notamment en ses Articles II et III;

CONSIDERANT le traité du 3 juin 1991 portant création de la Communauté économique africaine, ainsi que les diverses autres décisions, déclarations, résolutions et déclarations conjointes visant à susciter l'intégration économique, sociale et culturelle de notre Continent;

RAPPELANT la Déclaration de Syrte du 9.9.99 adoptée par la Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée;

RAPPELANT EGALEMENT l'adoption de l'Acte constitutif de l'Union africaine par la Trente-sixième session ordinaire de l'Assemblée réunie à Lomé, au Togo, du 10 au 12 juillet 2001, tel que ratifié par la suite par les deux tiers des états membres;

GARDANT EGALEMENT A L'ESPRIT la nouvelle Initiative africaine (renommée NEPAD) adoptée en juillet 2001 et **SE FONDANT** sur la détermination des Africains à éradiquer la pauvreté et à engager leur pays, à titre individuel et collectif, sur le chemin de la croissance et du développement durables tout en prenant une part active à l'économie mondiale et aux instances politiques;

CONSCIENTS des divers facteurs qui entravent le développement de notre Continent et ont de graves incidences sur l'avenir de ses peuples;

CONSCIENTS EGALEMENT de l'existence de besoins considérables de capacités dans le secteur public, le secteur privé et la société civile dans nos pays respectifs, ce qui constitue un obstacle majeur au développement participatif;

PRENANT ACTE de l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène politique, social et économique de nos pays respectifs, dont la participation serait vitale pour réduire la pauvreté, promouvoir le développement durable et renforcer la bonne gouvernance;

RECONNAISSANT que le renforcement des capacités constitue un lien vital faisant défaut à la mise en œuvre de stratégies efficaces de développement en Afrique;

CONVAINCUS que le renforcement des capacités dans nos pays respectifs et au sein des organisations régionales permettront de garantir la paix et la sécurité et d'atteindre des taux de croissance plus élevés;

SOUCIEUX de préserver notre attachement à la valorisation et à l'utilisation des ressources humaines du Continent pour le bien-être général de nos peuples dans tous les domaines d'activité humaine;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS la nécessité pour tous les états africains ainsi que les organisations internationales opérant en Afrique de renforcer la coordination et l'harmonisation de leurs activités et d'accroître l'efficacité de développement au profit de nos pays membres;

NOTANT EN OUTRE que les efforts déjà faits dans le domaine de la coopération sous-régionale et régionale ont abouti à des résultats encourageants en ce qui concerne le développement socio-économique du Continent;

CONSIDERANT les résultats significatifs déjà enregistrés par les institutions multilatérales, en particulier celles basées en Afrique, notamment la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), dans le domaine du développement en matière d'analyse de politique socio-économique et de gestion du développement sur le Continent;

DESIREUX de poursuivre de tels efforts, comme illustré par ailleurs à travers la création du Forum de développement africain, qui regroupe toutes les parties prenantes en vue de parvenir à un consensus sur les politiques et priorités concernant le développement de l'Afrique; la création de la "Joint African Institute", qui vise à former les responsables issus des Etats membres, dans les questions financières et économiques et autres questions de développement; et la mise en œuvre du partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique (PACT), qui fournit un nouveau cadre pour la fourniture par la communauté internationale de ressources additionnelles pour le renforcement des capacités sur le Continent;

CONSIDERANT PAR AILLEURS que ces efforts seront critiques dans la promotion du dialogue tripartite et la coordination au plan national entre le secteur public, le secteur privé et la société civile; aideront à renforcer les capacités pour la coopération et l'intégration régionale; et favoriseront l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale;

RECONNAISSANT EN OUTRE l'importance de la prise en main par les pays africains de leurs politiques, stratégies et programmes de développement, et la nécessité de poursuivre un partenariat efficace entre l'Afrique et la communauté internationale;

PAR LA PRÉSENTE DECIDONS de proclamer la décennie 2002 - 2011 "DECENNIE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE", et de manière solennelle;

AFFIRMONS notre détermination à assurer que le renforcement des capacités locales soit bien inscrit comme une priorité dans les politiques de développement de nos pays respectifs;

CONVENONS de faire montre d'un engagement plus poussé en ce qui concerne le renforcement des capacités sur le Continent en mettant en commun nos ressources et nos capacités à cette fin dans un esprit de prise en main et d'appropriation par les Africains du processus de leur développement;

CONVENONS EN OUTRE de promouvoir les organisations multilatérales, particulièrement celles basées en Afrique, notamment la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), qui a pour mission le renforcement ou le développement des capacités sur le Continent;

INVITONS la communauté internationale à répondre positivement à cette Résolution en soutenant financièrement et autrement nos efforts visant à renforcer les capacités sur le Continent; et

DONNONS MANDAT au Conseil des Ministres pour passer en revue, chaque année, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente Résolution en vue d'assurer le succès de la **DECENNIE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE**.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2002

Declaration on the Proclamation by the African Union of A Capacity Building Decade in Africa - Doc. Ass/Au/3 (L) Add.1

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/308>

Downloaded from African Union Common Repository